


# Préparez votre départ

## Formalités administratives

Vous allez effectuer une mobilité à l'étranger dans le cadre de votre formation initiale. Félicitations ! Il vous reste cependant encore quelques formalités à accomplir, aussi bien avant de partir que sur place. Suivez ce mini guide !

Pour connaître les formalités administratives et les recommandations à suivre en matière de sécurité personnelle qui sont propres à chaque pays, consultez la rubrique "[Conseils aux voyageurs](#)" du site internet du ministère des Affaires étrangères.

	<p><b>LE PORTAIL ARIANE</b> : les étudiants doivent déclarer leur mobilité sur le portail Ariane du ministère des Affaires Étrangères. Ce portail permet de les contacter dans l'hypothèse où des secours devraient être organisés en cas de force majeure.</p>
	<p><b>S'inscrire</b></p>

## Stage à l'étranger

### Convention de stage

Tout élève de l'ENM effectuant un stage à l'étranger doit établir avant son départ une convention de stage tripartite précisant les droits et obligations de chacune des parties signataires. Toute modification à ce document doit se faire sous forme d'addendum.

### Règlement en vigueur

L'étudiant stagiaire à l'étranger est soumis à la loi du travail du pays d'accueil. Prenez contact avec votre institution d'accueil ou avec les autorités consulaires du pays afin de connaître la réglementation applicable à votre situation.

## Papiers, sécurité personnelle

### Carte d'identité, passeport, visa, titre de séjour

Les formalités dépendent de la durée du séjour et du pays dans lequel vous allez séjourner.

Dans les pays de l'union européenne, avec le statut étudiant, une carte d'identité ou un passeport suffisent. Hors union européenne, un passeport est requis et un visa peut parfois être nécessaire.

Pour un séjour d'une durée supérieur à 3 mois, informez-vous sur les conditions de délivrance d'un titre de séjour.

### Vous êtes ressortissant européen

- › Pour séjourner dans un pays de l'Union européenne (UE) : vous avez besoin d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité
- › Pour séjourner dans un pays hors Union européenne : contactez l'ambassade ou le consulat du pays d'accueil

### Vous êtes ressortissant non-européen

- › Contactez l'ambassade ou le consulat du pays d'accueil
- › Les délais d'obtention du passeport peuvent être longs : anticipez votre demande !

A savoir : certaines universités proposent une aide pour l'obtention du visa ([ici](#))  
Pour le Québec, vous avez besoin d'un certificat d'acceptation au Québec + permis d'études ([+info](#))



Vous pouvez vous prémunir de la carte d'étudiant internationale ou ISIC (International Student Identity Card).

Elle donne droit à des réductions dans tous les domaines de la vie quotidienne : culturel (musées, théâtres), shopping et sur des tarifs dans les transports (avion, train, location de voiture) et hébergement (hôtels...).

## Santé, assurances

Vous devez également réaliser des démarches pour être couvert pendant la période de votre séjour à l'étranger. Assurance maladie et responsabilité civile sont obligatoires pour tous les étudiants quel que soit le type de mobilité.



## Assurance maladie

Si vous partez en Europe, vous pouvez vous procurer gratuitement la carte européenne d'assurance maladie auprès de votre centre de sécurité sociale. Elle est obtenue dans un délai de 3 semaines et est valable 1 an. Elle couvre les frais à hauteur des remboursements de la sécurité sociale française.

Si vous partez au Canada et que vous êtes de nationalité française, vous pouvez obtenir auprès de votre caisse d'assurance maladie une "Carte Soleil", la carte d'assurance maladie du Québec.

**Pensez à la complémentaire santé qui prend en charge les frais non couverts par la CPAM. Plus d'infos sur le site du Centre de liaison européenne et internationale de sécurité sociale [www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr)**

### Assurance accident du travail

L'assurance accident du travail est obligatoire dans le cadre d'un stage. Elle couvre les dommages résultant d'un accident causé aux employés sur leur lieu de travail. Dans certains cas, vous pouvez bénéficier de la législation nationale sur la couverture accident du travail. Pour vous garantir une couverture totale, vous pouvez souscrire à une assurance complémentaire accident du travail.

### Responsabilité civile

l'assurance responsabilité civile couvre les dommages que vous pourriez causer pendant votre séjour. Renseignez-vous auprès de votre établissement d'accueil pour savoir s'il dispose d'une assurance responsabilité civile vous couvrant. Si ce n'est pas le cas, il faudra demander à votre assurance habituelle d'étendre votre protection responsabilité civile à la zone géographique dans laquelle vous allez vous rendre.

### Assurance rapatriement

En cas d'accident grave, elle vous permettra d'être rapatrié en France. Si vous n'êtes pas assuré, les frais de rapatriement seront à votre charge.

## Vaccins

En fonction de votre pays d'accueil, certains vaccins peuvent être recommandés et/ou obligatoires. Soyez à jour avant votre départ !

+info : [Vaccinations en cas de voyage à l'étranger | Service-public.fr](#)

## Aides à la mobilité

- ◆ Bourse de mobilité ENM/Région Occitanie
- ◆ Bourse Erasmus+
- ◆ 2 mois supplémentaires de bourse BCS

Pour le détail, cf section « aides à la mobilité internationale de l'école numérique ».

## Logement

Lors d'une mobilité à l'étranger, la recherche d'un logement vous incombe. En règle générale, les étudiants sont hébergés dans des logements universitaires, appartements en colocation, chambres chez l'habitant, auberges de jeunesse.

Pensez à contacter le plus rapidement possible :

- le service logement de votre université d'accueil
- les consulat et ambassade de votre pays d'accueil
- les étudiants revenant de mobilité dans votre pays d'accueil

## Vie quotidienne

### Budget/Banque

Informez-vous sur le niveau de vie de votre pays d'accueil pour évaluer votre budget. Renseignez-vous auprès de votre banque pour connaître les frais bancaires en vigueur dans votre pays d'accueil pour le paiement par carte bancaire, retrait et virement. Dans les pays où la carte bleue est peu utilisée, il peut être utile d'augmenter le plafond des retraits.

Vous pouvez également ouvrir un compte dans le pays d'accueil si vos frais bancaires sont trop importants

### Préparation linguistique

Un bon niveau dans la langue de votre pays d'accueil facilitera votre intégration. La plupart des universités proposent des cours intensifs de langue (gratuits ou payants) avant la

rentrée.

### **Permis de conduire**

Vérifiez la validité de votre permis dans votre pays d'accueil. Un permis de conduire européen est valable partout en Europe. Hors Europe, un permis international peut être demandé

## **Liens d'intérêt**

### **Pour en savoir plus**

*[www.cidj.com](http://www.cidj.com)*

*[www.letudiant.fr](http://www.letudiant.fr)*

*[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)*

*[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr),*

*[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)*